

La lettre de la Municipalité



Une ville à la campagne

Intercommunalité

Cinq maires unis pour le meilleur et pour éviter le pire

Madame, Monsieur,
chères Othissoises,
chers Othissois,

Alors que les décisions préfectorales sont attendues pour l'élargissement du périmètre partisan et étriqué qu'on nous impose, l'intercommunalité qui est la nôtre pour l'instant a bien du mal à se mettre en place.

Précipitation, mépris des règles et rejet des autres, rien n'a manqué.

Ci-contre, le communiqué que j'ai publié avec quatre autres maires du territoire pour dire notre refus de telles méthodes et notre volonté d'agir pour une intercommunalité cohérente, raisonnable et respectueuse de tous.

Il convient désormais d'être patient dans l'attente de décisions favorables y compris de justice.

Avec cordialité

Bernard CORNEILLE
Conseiller général
Maire d'Othis
et
La Municipalité

Cinq maires unis contre le mépris et le rejet
Cinq maires unis pour défendre l'intérêt général,
celui du territoire et de ses habitants



Des élus unis et déterminés

Communiqué des Maires de Dammartin-en-Goële, Juilly, Le Pin, Othis et Rouvres

Convoqués par le Maire de Mousy-le-Neuf, Président par intérim de l'Intercommunalité fusionnée Plaines et Monts-de-France pour la séance d'installation, **nous n'avons pas siégé.**

En effet, à la réception de la convocation, plusieurs demandes de report lui avaient été adressées afin de disposer d'un délai nécessaire pour faire élire nos délégués par nos conseils municipaux.

Bien qu'étayée juridiquement, notre demande a été refusée et la réunion du 10 juin s'est donc tenue sans nous.

Bien plus, cette séance devait être présidée par le **doyen d'âge** des délégués, **Monsieur Pasco Labarre**, maire de la commune de Le Pin. Celui-ci a prononcé **la suspension de la séance, et son report à une date ultérieure**, afin de tenir compte des demandes de report qui avaient été adressées.

Contre toute attente, et dans le mépris le plus total des règles du droit de l'intercommunalité, la séance s'est maintenue en dépit du report prononcé par Monsieur Pasco Labarre, en sa qualité de président.

.../...

Parce qu'il ne saurait être question de cautionner une mise en place qui ne respecte pas l'expression démocratique, **nous réaffirmons notre volonté collective de contester l'attitude partisane et autoritaire** qui préside à la naissance de cette intercommunalité et de son installation.

Installation précipitée qui a tourné à la mascarade.

Pourquoi une telle hâte à se réunir puisque le Président par intérim a tout pouvoir pour régler les affaires courantes et en particulier les paies de tous les agents intercommunaux ?

Pourquoi une telle hâte à désigner un Président, fixer à 13 le nombre de vice-présidents et les élire au pas de charge ? Serait-ce pour percevoir au plus tôt les indemnités afférentes ?

On veut croire que non.

Aujourd'hui, plus que jamais, la décence, le sens des responsabilités et de l'intérêt général, exigeraient que le nombre de membres de l'exécutif soit considérablement réduit, tout comme le montant des indemnités à percevoir.

Apparemment, ce n'est pas ce qui a été décidé et ce qui se prépare.

Les contribuables qui seront soumis à des charges nouvelles par cette intercommunalité étriquée et fermée, auront bien du mal à le comprendre et à l'admettre.

Dans tous les cas, la transparence dont on parle tant aujourd'hui va très vite s'imposer.

Pour ce qui nous concerne, **nous refusons de participer à l'exécutif** de cette nouvelle intercommunalité et nous déclinons fermement **tout poste de vice-président qui pourrait nous être proposé.**

« L'intérêt du territoire et de ses habitants mérite mieux que la satisfaction d'intérêts personnels et mesquins. »

L'intérêt du territoire et de ses habitants mérite mieux que la satisfaction d'intérêts personnels et mesquins.

Nos concitoyens et tous les administrés du territoire de Plaines et Monts-de-France **peuvent compter sur nous.**

Et sur notre détermination pour **nous opposer aux mesures contraires à l'intérêt général** et sur notre volonté pour **agir toujours en faveur d'un périmètre intercommunal élargi**, seul capable de tirer le meilleur de la plate-forme aéroportuaire, **au bénéfice de tous les habitants du Nord-ouest seine-et-marnais.**



**Bernard
CORNEILLE**

Maire d'Othis et
Conseiller général



**Daniel
HAQUIN**

Maire de Jully



**Stéphane
JABUT**

Maire
de Dammartin-en-Goële



**Franck
LUNAY**

Maire de Rouvres



**Jean-Paul
PASCO LABARRE**

Maire du Pin

Des décisions sont attendues

- **La décision du tribunal administratif** de Melun qui doit se prononcer sur la requête en annulation de la séance du 10 juin de la Communauté de communes Plaines-et-Monts de France.
- **La décision du Conseil d'Etat** auquel il est demandé de suspendre l'arrêté du 24 juillet 2012 qui crée la Communauté de Communes Plaines-et-Monts de France, résultant de la fusion des Communauté de Communes de la Plaine-de-France, de la Goële et du Multien et des Portes de la Brie.
- **La décision préfectorale** relative au cas de Villeparisis, Mitry-Mory et Compans, aujourd'hui communes isolées et qui ne peuvent le rester.